

aux parents des élèves
fréquentant la cantine.

Pont d'Ouilly le 27 Octobre 2016

Fonctionnement de la cantine

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous adresser ce courrier afin de **rappeler les règles applicables** au service **de la cantine** mais aussi pour solliciter l'intervention des parents auprès de leurs enfants afin que le service de cantine se passe dans de bonnes conditions.

Nous avons remis à neuf les locaux pendant les vacances d'été et changé tout le mobilier pour offrir un cadre agréable aux enfants qui fréquentent la cantine.

Or, après un demi trimestre nous constatons que le comportement de certains enfants n'est pas tolérable (certains jouent avec la nourriture qui se retrouve au sol ou sur les murs, ils n'écoutent pas les consignes et pour certains manquent de respect envers le personnel).

Nous avons donc décidé d'appliquer les sanctions prévues au règlement, à savoir :

- après 3 avertissements faits directement à l'enfant, il sera convoqué avec ses parents, et en cas de récidive, exclus de la cantine avec toutes les difficultés que cela entraînera pour vous. Les avertissements faits à l'enfant figurent sur un tableau affiché dans le réfectoire à la vue de tous.

Ce courrier est pour nous l'occasion de vous rappeler que les enfants qui mangent à la cantine doivent impérativement être inscrits au moins la veille avant 9 h 00 pour le lendemain. Actuellement, trop d'enfants se présentent à la cantine sans avoir été inscrits perturbant ainsi la distribution des repas. Nous ne pouvons pas continuer à accepter les enfants non-inscrits.

Vous devrez nous remettre les grilles remplies pour chaque période entre les vacances et nous prévenir au moins la veille si l'enfant ne mange pas.

Si ces consignes ne sont pas respectées nous verrons contraints de facturer les repas non décommandés en temps.

Ces inscriptions ou désinscriptions doivent se faire au SIVOS par téléphone (répondeur) ou par mail mais en aucun cas par l'école qui ne fait pas suivre.

Madame, Monsieur, nous comptons sur vous pour respecter ces consignes mais aussi pour parler avec vos enfants afin que tout rentre dans l'ordre et que les enfants sages (parce qu'il y en a) n'aient pas à supporter les agissements des perturbateurs.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente,
Maryvonne GUIBOUT